La santé publique vétérinaire: une approche globale

Katharina Stärk

Cheffe Monitoring

Thomas Jemmi

Chef Affaires internationales

La santé publique vétérinaire (SPV) ou *Veterinary Public Health* (VPH) est une approche qui consiste à placer la médecine vétérinaire au service du bien-être de l'être humain. De plus en plus globale et au carrefour des diverses disciplines concernées, la SPV lance des défis majeurs aux services vétérinaires et aux universités.

Depuis quelque temps, une discipline appelée *Veterinary Public Health* (santé publique vétérinaire) est enseignée aux étudiantes et étudiants de 4e année de médecine vétérinaire à l'Université de Berne; de plus, une fois leurs études terminées, les vétérinaires peuvent se spécialiser dans cette discipline à l'«European College for Veterinary Public Health» (ECVPH). Un nouveau domaine s'est donc développé dans la médecine vétérinaire, un domaine qui – du moins si l'on s'en tient à sa dénomination – n'a pas toujours un contenu très évident.

Par *Veterinary Public Health* (VPH) ou «santé publique vétérinaire (SPV)» on désigne la contribution de la médecine vétérinaire à la santé publique. Cette notion a été utilisée la première fois en 1946 lors d'une assemblée de l'OMS. La définition donnée à l'époque par l'OMS concernait exclusivement la protection de la santé humaine contre les influences nocives provenant d'animaux ou de produits animaux et couvrait donc en premier lieu la sécurité alimentaire et les zoonoses.

Autrefois, l'objectif principal de la SPV était donc essentiellement la lutte contre les zoonoses. Les programmes de lutte contre la rage, la brucellose et la tuberculose étaient au premier plan. A une époque plus récente, la priorité est donnée aux zoonoses latentes (salmonellose, campylobactériose, p. ex.)

De nos jours, la SPV couvre un très vaste champ d'activités et de tâches (voir encadré ci-contre). La définition actuelle de l'OMS (1999) inclut également des aspects mentaux et sociaux: C'est ainsi que la santé publique vétérinaire a été définie comme «une contribution au bien-être physique, mental et social des êtres humains par le biais de la connaissance et de l'application de la science vétérinaire».

A l'heure actuelle, les principaux piliers de la SPV sont:

- l'épidémiologie, la surveillance et le diagnostic des épizooties et des zoonoses chez les animaux domestiques et les animaux sauvages, et la lutte contre ces maladies
- la sécurité alimentaire tout au long de la chaîne de production («de l'étable à la table»). Sur ce point, l'accent est mis sur le contrôle des animaux avant l'abattage et sur l'hygiène lors de la fabrication des denrées alimentaires d'origine animale
- le contrôle de la qualité lors de l'administration d'antibiotiques à des animaux de rente, pour éviter les résidus
- la protection de l'environnement contre les contaminations provenant des animaux (ou des cadavres d'animaux) et des sécrétions animales
- la protection des animaux et leur bien-être

L'importance de la SPV va sans doute croître encore, à mesure que notre monde devient plus complexe et les réseaux plus denses, à mesure aussi que se multiplient les épidémies qui, tel le SRAS, sont dues selon toute vraisemblance à des populations animales. De par son interdisciplinarité la SPV lance dans ce contexte un défi, car son intégration dans les structures traditionnelles n'est pas évidente.

SPV: une grande variété de sujets

- Hygiène des denrées alimentaires (denrées alimentaires d'origine animale) y compris le contrôle des viandes
- Mesures pour éviter les résidus d'antibiotiques
- Protection de l'environnement des contaminations par des sous-produits animaux et d'autres produits animaux
- Epidémiologie
- Contrôle et prévention des épizooties et des zoonoses
- Protection des animaux (systèmes servant à la détention d'animaux, interventions douloureuses)
- Analyse des risques
- Economie sanitaire
- Formation à la SPV
- Risques pour les personnes qui s'occupent d'animaux (*occupational hazards*)
- Médecine comparative (les animaux servant de modèles pour les maladies humaines)
- Assurance de la qualité des produits chimiques / des antibiotiques
- Aspects mentaux et sociaux de la santé (p. ex. possession d'un animal de compagnie)
- Connaissance des animaux de laboratoire
- Médecine en cas de catastrophe

Les autorités, les universités et finalement tous les vétérinaires sont concernés

La SPV peut être considérée comme «un bien commun». Les ressources nécessaires pour cette discipline doivent donc être assurées en premier lieu par l'Etat, plus précisément par le service vétérinaire public et le service de santé publique. Mais, en même temps, la définition de la SPV est si large que l'on peut en déduire un mandat pour chaque vétérinaire dans son domaine d'activité. Cette interprétation large est d'ailleurs défendue par la Société des vétérinaires suisses dans son programme pour la SPV. La plupart des vétérinaires praticiens suisses n'ont sans doute pas encore pleinement pris conscience de leurs responsabilités en matière de SPV.

De par leurs attributions, les facultés sont compétentes pour former les futurs vétérinaires à la SPV. La spécialisation SPV doit être offerte en premier lieu aux étudiants qui se destinent à la médecine des animaux de rente, à l'industrie (agro-alimentaire) et au service vétérinaire. Une évaluation des facultés de médecine vétérinaire en Suisse a montré que la SPV n'y est pas encore assez développée, que ce soit à Zurich ou à Berne. Mais la SPV est désormais intégrée dans le programme de VETSUISSE. D'ores et déjà un bloc de cours SPV est enseigné durant la 4e année d'études; il comporte les branches «Epizooties / zoonoses», «Epidémiologie» et «Sécurité alimentaire». Cet enseignement vise plus particulièrement l'acquisition de connaissances dans les matières suivantes: épizooties et lutte contre les épizooties, règles d'hygiène dans la fabrication des denrées alimentaires, agents zoonotiques, enquêtes lors de l'apparition d'un foyer épizootique et analyse des risques. Ces matières sont testées dans le cadre de la première partie de l'examen final. Les étudiantes et étudiants dont le programme met l'accent sur la SPV, suivent en outre au cours de leur 5e année d'étude un cursus d'approfondissement spécifique de l'un des sujets de la SPV.

La SPV joue un rôle central dans le service vétérinaire suisse

De nombreuses activités de SPV comptent parmi les attributions principales d'un service vétérinaire public. L'OVF et les offices vétérinaires cantonaux sont compétents pour la surveillance et la lutte contre les épizooties et les zoonoses; ils assurent la sécurité et l'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale et mettent en œuvre la législation sur la protection des animaux. Le Service vétérinaire suisse a besoin à cet effet de spécialistes dans le domaine de l'épidémiologie, de la lutte contre les épizooties, la production et la fabrication de denrées alimentaires, mais aussi d'experts dans les domaines de l'alimentation des animaux, des médicaments vétérinaires, de l'élimination des sous-produits animaux et de la protection des animaux.

Actuellement leader en Suisse pour la SPV vu ses larges attributions, l'OVF a élaboré le module SPV qui a été intégré au curriculum. L'office fédéral est spécialisé dans la lutte contre les épizooties, l'épidémiologie, la surveillance et l'analyse des risques des épizooties et des zoonoses, la sécurité de la viande et du lait et la protection des animaux. Il offre aussi la possibilité d'une formation spécialisée dans le cadre du ECVPH (orientation médecine des populations (voir encadré ci-contre). Par ailleurs, l'OVF encourage la mise en place des infrastructures nécessaires au diagnostic effectué dans le cadre de la SPV (p. ex. IVI, ZOBA).

Les laboratoires fournissent des données de base importantes pour l'élaboration des programmes de lutte et de surveillance des épizooties (monitoring ou surveillance). En Suisse, les laboratoires qui effectuent des examens liés à la lutte officielle contre les épizooties doivent être agréés. A l'heure actuelle, 47 laboratoires sont agréés, dont 28 laboratoires privés et 19 laboratoires publics. L'OVF abrite en outre la centrale du diagnostic des maladies animales et des zoonoses.

Un aspect de la SPV: la médecine des populations

Par médecine des populations, on entend, en médecine vétérinaire, l'approche qui consiste à se concentrer non pas sur un animal en particulier, mais sur des populations animales. Cette approche est en principe applicable à tous les animaux qui sont détenus en groupe, p. ex. les animaux de rente (bovins, porcs, volaille), mais aussi les animaux sauvages. En ce qui concerne les animaux de rente, on fait une distinction entre l'accompagnement continu des troupeaux et la médecine des troupeaux. L'accompagnement des troupeaux vise à prendre le plus tôt possible des mesures préventives pour maintenir les animaux en bonne santé alors que la médecine des troupeaux consiste à rétablir la santé dans un groupe d'animaux (p. ex. problème d'inflammations des mamelles). Dans le premier cas, il s'agit de réduire au minimum ou d'éliminer des facteurs de risque connus, inhérents à l'environnement. Cette intervention suppose des connaissances en matière de détention des animaux, d'alimentation animale, d'élevage et de médecine vétérinaire. L'accompagnement des troupeaux utilise souvent des programmes informatiques spéciaux qui permettent de saisir les données concernant des animaux particuliers et de les extrapoler statistiquement au niveau du troupeau.

Cette définition fait apparaître la proximité de la SPV et de la médecine des populations, lesquelles mettent en œuvre des conceptions et des méthodes semblables. Cependant, la médecine des populations porte essentiellement sur les aspects cliniques des animaux vivants, alors que la SPV est beaucoup plus large.

Les services de santé animale remplissent d'importantes tâches de SPV

Les services de santé animale sont des organisations privées qui ont une longue tradition en Suisse. Le service sanitaire porcin a réalisé d'importants travaux préparatoires de lutte contre les épizooties au niveau de la production porcine. Les services de santé animale focalisent principalement leurs activités sur les maladies infectieuses (maladies multifactorielles), les problèmes de fertilité et en général l'accompagnement des troupeaux. Il ne fait guère de doute que ces services vont rester confrontés à des problèmes

qui relèvent clairement de la SPV: utilisation prudente d'antibiotiques, hygiène de la mamelle, lutte contre les salmonelles, protection des animaux. L'ordonnance en la matière assigne au Service sanitaire porcin la tâche d'«assurer la prophylaxie et la lutte contre les maladies porcines dangereuses» (OSSP 1999), une tâche qui relève de la SPV. Le Service sanitaire bovin et le service consultatif et sanitaire pour petits ruminants assument eux-aussi des tâches de SPV.

Regrouper les tâches de SPV

A comparer les différentes structures étatiques, on constate que la plupart des pays ont confié à plusieurs ministères ou départements des tâches dans le domaine de la SPV. Cette situation peut engendrer des difficultés dans les attributions, la communication et la coordination des activités de SPV. Plusieurs pays ont résolu ce problème en regroupant tous les offices qui ont des fonctions de SPV (ou du moins une partie d'entre eux) au sein d'un même ministère ou d'une même agence. Ces nouvelles unités se concentrent surtout sur la sécurité alimentaire (p. ex. l'«European Food Safety Agency» à Bruxelles, le «Ministerium für Verbraucherschutz» en Allemagne). La création d'une unité du même type («Office fédéral des denrées alimentaires et des animaux») fait aussi l'objet de discussions en Suisse. Un tel office regrouperait les tâches centrales des offices concernés en matière de SPV et renforcerait du même coup la SPV dans notre pays.

L'intégration de la SPV n'est pas facile, même dans les facultés de médecine vétérinaire, car c'est une approche qui a des points communs avec nombre d'autres domaines spécialisés (médecine des populations, bactériologie, virologie, pharmacologie, etc.). Lors de la préparation des cours blocs à la faculté VETSUISSE à Berne, il a été décidé à l'issue de plusieurs ateliers réunissant des spécialistes des différentes disciplines, que la SPV regrouperait les spécialités suivantes: Epizooties et zoonoses, Epidémiologie, Sécurité alimentaire et Aspects sanitaires liés à l'environnement. Le mieux serait de disposer d'une structure qui réunirait ces domaines principaux. Il serait avantageux que les compétences de l'OVF en matière de SPV puissent être mises à profit dans une telle structure.

Le SPV au niveau international

Une spécialisation en SPV est déjà possible à l'heure actuelle au niveau international. Dès 1950 fut créé l'«American Board of Veterinary Public Health» (dénomination actuelle: «American College of Veterinary Preventive Medicine»), la première assemblée de spécialistes en SPV. L'équivalent européen, l'«European College of Veterinary Public Health» (ECVPH), n'a été créé qu'en 2001 (http://www.vu-wien.ac.at/ausland/ECVPHinfo.htm). L'ECVPH offre la possibilité d'une spécialisation dans le domaine de la médecine des populations animales / et de l'épidémiologie ou dans le domaine de la sécurité alimentaire. Les candidats et les candidates accomplissent une période de trois ans en tant que «résident-e» sous la direction d'une ou d'un «diplomate» déjà reconnu-e et passent ensuite un examen final. Jusqu'à fin 2004, le collège accepte encore sans examen des collègues qui ont une longue expérience de SPV en tant que spécialistes de facto (pour plus d'indications à ce propos, on peut se référer au site de l'ECVPH ou au site de l'OVF www.bvet.admin.ch). ■

L'«European College of Veterinary Public Health», créé en 2001, permet une formation continue de trois ans dans le domaine de la médecine des populations, de l'épidémiologie ou de la sécurité alimentaire.

ACTEURS DU SERVICE VÉTÉRINAIRE

Thomas Fuchs
Residency Veterinary Public Health

Durant mes études, j'ignorais l'importance du service vétérinaire public et lors de mon premier stage les tâches que j'accomplissais pour le service public m'agaçaient. Les développements intervenus en Europe et dans le domaine agricole ont modifié les activités du vétérinaire et m'ont fait comprendre l'importance croissante du service vétérinaire public. J'ai alors cherché une possibilité de me spécialiser dans ce domaine en vue de trouver un emploi au sein de ce service, même si à l'heure actuelle les places à pourvoir sont peu nombreuses. J'ai été donc très content que ma candidature ait été retenue pour le poste Residency à l'OVF. Ce poste et la formation sur mesure qu'il prévoit me permettent d'acquérir les connaissances qui me seront utiles dans le travail de mise sur pied d'un service vétérinaire moderne. Je me réjouis de pouvoir relever les défis à venir et suis convaincu d'avoir devant moi une période passionnante et variée.